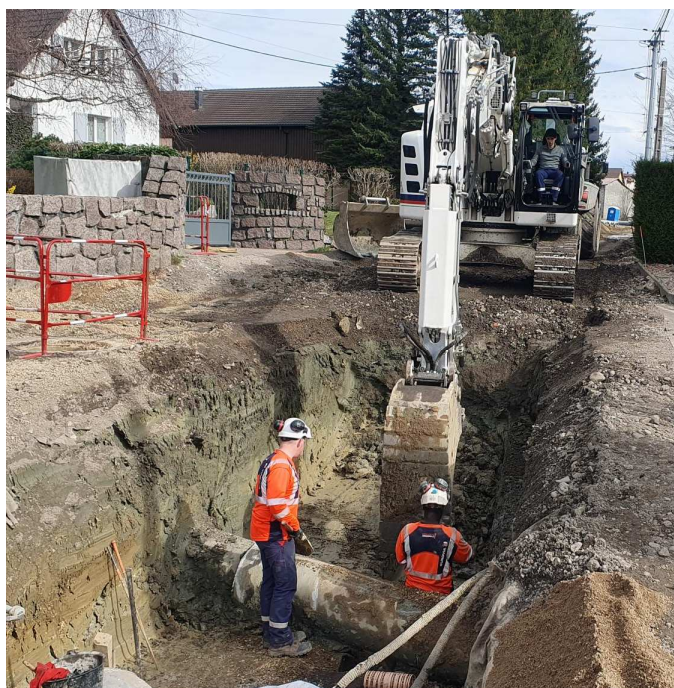


Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif

Exercice 2023

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07



**Communauté de
Communes
Sundgau**

Quartier Plessier
Avenue du 8 e régiment de Hussards
BP19 68 131 Altkirch Cedex

Tél: 03 89 08 47 57

<http://www.cc-sundgau.fr>
canalisations@cc-sundgau.fr

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'assainissement.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

L'année 2023 est marquée par la poursuite des travaux assainissement et la réalisation du programme d'action dans le cadre de la mise en demeure.

Le Contrat de territoire Eau Climat (CTEC) arrive à échéance au 31/12/2023 et la CCS est en cours de rédaction d'un nouveau CTEC pour permettre la continuité des actions menées au titre de l'environnement et de la collecte et le traitement des eaux usées du territoire.

1. Caractérisation du service

A. Périmètre et nature du service assuré

La Communauté de Communes Sundgau assure les compétences suivantes pour l'assainissement collectif :

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées
- Dépollution

Le service public d'assainissement collectif en compétence directe de la CCS dessert 18 065 abonnés dont 2 698 en assainissement non collectif.

Les zonages assainissement sont approuvés par territoire.

Règlement du service assainissement collectif : OUI

B. Mode de gestion du service

La Communauté de Communes a en charge le fonctionnement des ouvrages, leur entretien, la permanence du service, la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. Le mode de gestion pour l'ensemble du territoire est la régie avec prestations de services pour l'exploitation de certaines stations d'épuration (Illfurth, Spechbach et Altkirch).

Les communes indiquées sans assainissement sont gérées par le service public pour l'assainissement non collectif (SPANC – voir point 6).

La CCS exploite ses réseaux d'assainissement et fait l'objet :

- **D'un marché public pour l'exploitation de la station d'épuration d'Illfurth et de Spechbach**

Ce marché est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois pour une période de deux ans.

Il confie à la société SUEZ les principales missions suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des stations d'épuration
- ✓ Gestion des boues d'épuration
- ✓ Autosurveillance des rejets
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques

- **D'un marché de compostage et de valorisation agricole des boues**

Ce marché est confié à la société Agrivalor. Il concerne la valorisation agricole des boues de stations d'épuration de Altkirch, Illfurth, Spechbach et Illtal.

Les principales missions de ce marché sont :

- ✓ Prise en charge et transport des boues jusqu'à la plateforme de compostage
- ✓ Mise en place du mélange avec un co-produit, criblage et maturation
- ✓ Analyses des boues et du compost
- ✓ Stockage avant la valorisation agricole

- **D'une prestation de service pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages du réseau de l'agglomération d'Altkirch :**

Ce marché est confié à la société SUEZ à partir du 20 septembre 2022 pour une durée de 3 ans auxquels peut s'ajouter une période renouvelable de deux fois une année soit jusqu'au 19 septembre 2027.

Il confie à la société SUEZ les principales missions suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des stations d'épuration
- ✓ Gestion des boues d'épuration
- ✓ Autosurveillance des rejets
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques

C. Abonnés

La compétence exercée est scindée entre l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. La compétence eaux pluviales est du ressort des communes.

La répartition par commune est la suivante : les communes du SPANC ont un nombre d'habitants et d'abonnés nul. Les communes en assainissement collectif et celles pour lesquelles des travaux sont prévus ont un nombre d'habitants et d'abonnés positif.

	HAB	NBRE ABONNES ASST	NBRE ABONNES ANC	VOLUME ASST FACTURES 2023
ALTKIRCH	5 658	1 707	14	165852
ASPACH	1 140	418		
BENDORF	214		114	0
BERENTZWILLER	331	163	9	13363
BETTENDORF	468	0	201	0
BETTLACH	315	158	9	13034
BIEDERTHAL	315		151	0
BISEL	561	241	10	23155
BOUXWILLER	471	0	173	0
CARSPACH	2 082	757	39	39351
COURTAVON	372		175	0
DURLINSDORF	576	240	25	17093
DURMENACH	877	359	24	38019
EMLINGEN	283	124	3	10993
FELDBACH	454	202	16	16978
FERRETTE	697	380	15	43737
FISLIS	431	184	5	16472
FRANKEN	333	150	11	12685
FROENINGEN	796		0	
HAUSGAUEN	407	177	3	15593
HEIDWILLER	659		0	
HEIMERSDORF	672		257	0
HEIWILLER	177	97	1	8159
HIRSINGUE	2 179	923	9	105145
HIRTZBACH	1 439	582	35	62966
HOCHSTATT	2 228		0	
HUNDSBACH	349	149	8	12166
ILLFURTH	2 512		0	
ILLTAL	1 414	504	110	40205
JETTINGEN	518	239	16	18622
KIFFIS	251		127	0
KOESTLACH	517	210	5	20826
LEVONCOURT	249	111	7	8910
LIEBSDORF	331	133	0	12398
LIGSDORF	325	146	17	10641
LINSBORF	329	150	10	13863
LUCELLE	27		50	0
LUEMSCHWILLER	783	355	0	30399
LUTTER	286	139	4	14194
MOERNACH	584	251	7	19964
MUESPACH	885	377	77	32362

MUESPACH LE HAUT	1 110	478	16	40722
OBERLARG	146		83	0
OBERMORSCHWILLER	367	190	4	15948
OLTINGUE	739	339	17	29953
RAEDERSDORF	513	206	27	16689
RIESPACH	725	274	11	22184
ROPPENTZWILLER	705	295	9	25842
RUEDERBACH	390		166	0
SAINT BERNARD	562	247	1	23877
SCHWOBEN	237	105	1	8401
SONDERSDORF	352		154	0
SPECHBACH	1 351	656	7	60838
STEINSOULTZ	800	313	7	28932
TAGOLSHEIM	893	413	8	81486
TAGSDORF	308	141	2	13526
VIEUX FERRETTE	694	290	4	27506
WALDIGHOFFEN	1 564	624	11	61037
WALHEIM	938	415	0	36042
WERENTZHOUSE	573	265	5	23050
WILLER	335	145	3	9343
WINKEL	323		177	0
WITTERSDORF	839	345	6	32379
WOLSCHWILLER	482		242	0
INTERCOMMUNALES				
TOTAL	48 441	15 367	2 698	1 394 900

D. Conventions spéciales de déversement

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de Santé Publique, les effluents non domestiques dont la pollution dépasse les valeurs définies par la réglementation en vigueur, doivent faire l'objet d'une convention de déversement autorisant le rejet dans le réseau public d'assainissement.

Une autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau d'assainissement est en vigueur depuis fin 1998 :

- ✓ Compagnie franco-suisse de façonnage du papier

De plus, des conventions de déversement d'effluents agricoles issus des éleveurs laitiers pour le traitement des eaux blanches ont été établies.

2. Indicateurs techniques

A. Le réseau de collecte

1. Réseaux, branchements et équipements

Le réseau de la communauté de communes comprend environ 500 Km de réseaux répartis entre les réseaux unitaires et les réseaux séparatifs. En raison du transfert de compétence le reste des données est en cours de vérification.

Un certain nombre d'équipements sont présents sur le réseau et se répartissent de la façon suivante :

- Déversoirs d'orage (DO) qui permettent le délestage des eaux de pluie en période de précipitation vers le milieu naturel ou un réseau dédié aux eaux pluviales. Ils permettent de conserver la pollution du temps sec et de la diriger vers la station de traitement
- Postes de régulation (PR) qui équipés de pompes permettent de réguler la quantité d'eau envoyée vers la station de traitement pour éviter qu'un déversement soit constaté en entrée de station.
- Bassins d'orage qui permettent de stocker les eaux de précipitations dans les réseaux unitaires afin de permettre un écoulement constant vers la station de traitement après la période de pluie.

Le document en annexe 2a présente par communes le nombre d'équipements et d'ouvrages présents sur le réseau. Y figurent aussi les mètres de canalisation en cours de numérisation, le but étant de géolocaliser les réseaux et les ouvrages et de répartir les mètres entre réseaux unitaires ou séparatifs.

Chaque année le service organisent un curage préventif ou curatif du réseau et/ou des branchements en fonction des besoins. Les bassins d'orage ou postes et déversoir d'orage, considérés comme des ouvrages sur le réseau sont aussi régulièrement curés. Les linéaires sont intégrés dans l'annexe 2a « Fonctionnement du réseau assainissement ».

Au niveau technique du fonctionnement du réseau d'assainissement du territoire en régie, l'annexe 2b présente les fonctionnements et interventions sur les postes de relèvements du réseau en indiquant la consommation électrique, la liste des interventions ainsi que le temps de fonctionnement des pompes. Le but dans l'entretien de ces équipements est de permettre un fonctionnement continu sur demande par la gestion des niveaux via des poires de niveau ou des sondes, en empêchant des déversements. La gestion d'un équilibre de fonctionnement des pompes permet de prolonger la durée de vie de l'appareil.

Les raisons des temps de marche déséquilibrés des pompes sont multiples :

- Usure des volutes inégales
- Les délais actuels de réparation ou de livraison des pompes sont longs et pendant ce temps en cas de panne le poste ne tourne qu'avec une pompe

- Le blocage d'une poire par les matières en suspensions ou les lingettes peut fausser les arrêts et démarrages des pompes sans pour autant envoyer d'alarmes

2. Les diagnostics assainissement

Le nombre de diagnostics assainissement réalisés dans le cadre des mutations immobilières et répartis par commune fait l'objet d'une colonne dans l'annexe 2a.

Cette prestation fait l'objet d'un marché détenu par BF ASSAINISSEMENT depuis le 1^{er} janvier 2021 mais occupe le service « habitat » du pôle ou une grande partie du temps pour la gestion des dossiers, la facturation, l'édition des certificats de conformité et l'accompagnement des différents protagonistes (Notaires, Agents immobiliers, Vendeurs et Acheteurs). Les dossiers gérés en 2023 sont au nombre de 382.

Ces diagnostics pour mutation immobilière dressent un état factuel de l'écoulement des eaux usées et pluviales pour le bâtiment concerné, et s'il n'est pas aux normes proposent une solution de mise aux normes avec une analyse technique. Le diagnostic est valable trois ans.

B. Le traitement des eaux usées



La CCS a en gestion directe 6 stations d'épuration à boue activées, 12 rhizosphères et 1 lagune. Les prestations de service actuellement en place au sein de la CCS prennent en charge 3 stations d'épuration (Illfurth et Spechbach d'un côté et Altkirch de l'autre), 2 rhizosphères (Heiwiller et Willer) et 1 lagune (Obermorschwiller).

Les boues sont extraites à Illtal par la CCS, et dans les autres stations d'épuration par les prestataires. Elles sont collectées, traitées par compostage et épandues par Agrivalor sur le territoire de la CCS selon un plan d'épandage et un calendrier règlementaires. L'annexe 3a présente le bilan agronomique pour l'année 2023. La CCS a extrait 2 091.62 T de boues représentant après compostage 524 T de matière sèche (MS) puis 306 T de compost dont 209 T qui ont été épandues sur 84.58 Ha sur le territoire de la

CCS selon un plan d'épandage et un répertoire de parcelles pré établi et validé par la DDT (6 agriculteurs concernés).

Chaque année, le bilan annuel de fonctionnement est dressé pour les stations de traitement. Ils sont présentés en annexe 3b. Chacun reprend les résultats d'analyse des autosurveillances dont le nombre varie en fonction de la taille de l'installation, les consommations de produits et sous-produits, les interventions nécessaires au bon fonctionnement. Les bilans annuels sont transmis au service de la Police de l'Eau pour contrôle.

3. Indicateurs financiers

A. Les tarifs

L'harmonisation des tarifs démarre au 1/1/2023 pour se terminer au 1/1/2026.

Ils sont présentés en annexe 3 du présent rapport

B. La facture 120 m3

Le tableau joint en annexe 1 détaille les tarifs au 1/1/2023 et ceux au 1/1/2024 en répartissant les parts organismes publics, fixes et variables et en indiquant les montants hors taxes et toutes taxes comprises des factures 120 m3. Il reprend aussi le prix du m3 sur la base de 120 m3 de consommation ainsi que la répartition des composantes taxes / collectivité.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle et la facturation est réalisée avec une fréquence semestrielle.

C. Autres prestations payantes

Participation à l'assainissement collectif PAC	1500 € sans TVA
Diagnostic assainissement	150 € HT / diagnostic
Frais de branchement	10% du montant de la facture plafonné à 230 € HT

4. Les investissements :

L'avancement des travaux inscrits au budget est le suivant :

TRAVAUX REALISES	
AP20-1 : Numérisation des plans	16 000 € HT
AP20-4 : travaux d'assainissement à Ligsdorf	17 000,00 €
AP20-11 : travaux d'assainissement à Muespach le Haut	349 000,00 €
AP20-12 : travaux d'assainissement zone nord Jettingen	100 000,00 €
AP20-13 : travaux d'assainissement à Waldighoffen	7 700,00 €
AP20-14 : travaux d'assainissement à Berentzwiler	88 000,00 €
AP20-15 : travaux d'assainissement à Illtal	8 500,00 €
Extensions de réseau	47 000,00 €
Travaux sur step + postes (pompes améliorations)	111 000,00 €
Mise en conformité point A2	65 720,00 €
Etudes réglementaires	49 000,00 €
Prétraitement step FVF	3 620,00 €

5. Le budget annexe Assainissement du territoire en régie

A. Les recettes d'exploitation

Recettes	2023
Recettes d'exploitation - Chapitre 70	4 561 323 €
<i>Travaux - Compte 704</i>	<i>461 858 €</i>
<i>Surtaxe assainissement - Compte 70611</i>	<i>3 339 896 €</i>
<i>PAC - Compte 70613</i>	<i>96 000 €</i>
<i>Diagnostics assainissement - Compte 7068</i>	<i>51 805 €</i>
Atténuations de charges - Chapitre 014	/
Produits exceptionnels - Chapitre 77	438 012 €
Subventions d'exploitation - Chapitre 74	31 626 €
TOTAL	5 030 960,79 €

B. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023
Encours de la dette au 31 décembre	17 409 187 €
Montant remboursé durant l'exercice	1 692 465 €
- dont en capital	1 103 820 €
- dont en intérêts	588 645 €
Montant de l'épargne brut	1 404 147 €

C. Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissements	2023
Amortissement global	2 462 888.52 €
Subventions	870 569.17 €
TOTAL	3 333 457.69 €

D. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

6. Le service d'assainissement non collectif

Le SPANC concerne en totalité les communes de : BENDORF-BOUXWILLER- BIEDERTHAL-COURTAVON - LUCELLE - KIFFIS - OBERLARG - SONDRSDORF - WINKEL - WOLSCHWILLER.

Il regroupe aussi les zones ANC existantes dans les communes en majorité en assainissement collectif selon les zonages respectifs.

Le schéma général directeur pour les 10 communes en intégralité a été lancé en 2021 dans le cadre du contrat de territoire. L'étude générale a été menée et a été présentée aux élus.

Le marché pour les contrôles initiaux est passé et il est attribué à JD BE. Mis à part OBERLARG, l'ensemble des communes a pu bénéficier d'une réunion publique et d'une distribution d'informations relatives au SPANC.

L'étude concernant les zonages d'assainissement est réalisée tout au long de l'année 2023 pour aboutir à la tenue d'une enquête publique en 2024.

L'annexe 6 présente les indicateurs de suivi du service SPANC de la CCS.

Liste des Annexes :

Annexe 1 : Tarifs et factures 120 m3 du territoire en régie

Annexe 2a : Fonctionnement du réseau d'assainissement 2023

Annexe 2b : Fonctionnement des postes de relèvement du réseau 2022

Annexe 3a : Bilan agronomique des boues de stations d'épuration

Annexes 3b : Bilan annuel de fonctionnement sur le système d'assainissement

Annexe 4a : Rapport du prestataire du marché d'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages du réseau de l'agglomération d'Altkirch

Annexe 4b : Rapport du prestataire du marché d'exploitation des stations d'épuration et des ouvrages équipant le réseau d'assainissement de l'agglomération d'Illfurth

Annexe 5 : Synthèse et indicateurs pour l'Assainissement collectif

Annexe 6 : Synthèse et indicateurs pour l'Assainissement non collectif

ANNEXE 1 : Tarifs et factures 120 m³ du territoire en régie

ANNEXE 2a : Fonctionnement du réseau d'assainissement 2023

ANNEXE 2b : Fonctionnement des postes de relèvement 2023

ANNEXE 3a : Bilan agronomique des boues de stations d'épuration

ANNEXE 3b : Bilan annuel de fonctionnement sur les systèmes d'assainissement

ANNEXE 4a : Rapport du prestataire du marché d'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages du réseau de l'agglomération d'Altkirch

ANNEXE 4b : Rapport du prestataire du marché d'exploitation des stations de traitement et des ouvrages équipant le réseau d'assainissement de l'agglomération d'Illfurth

ANNEXE 5 : Synthèse et indicateurs service Assainissement collectif

ANNEXE 6 : Synthèse et indicateurs service assainissement non collectif
